

Quoi de neuf dans le RC 2024 ?



Course d'Orientation
Fédération Française



L'édition du règlement des compétitions 2024 comprend un certain nombre de modifications. Certaines modifications mineures, de formulation ou mise en concordance ne sont pas précisées dans ce document.

- **PARTIE « REGLES SPECIFIQUES A LA COURSE D'ORIENTATION PEDESTRE »**

Aux modalités de qualification aux championnats de France

Les modalités de calcul des quotas sportifs sont ajustées : passage de 1 pour 50 à 1 pour 40 en LD et MD, de 1 pour 100 à 1 pour 80 en Sprint, de 2 à 3 comme nombre maximal supplémentaire par catégorie.

Les modalités d'accès au quota administratif sont modifiées : Passage en 2023 de 5 places (organisateur, coureurs n'ayant pu participer au championnat qualificatif pour raison valable) plus 2 pour les experts au maximum à, en 2024, 6 places (organisateur, coureurs, experts) plus 1 place par tranche ouverte de 400 licenciés.

Conservation pendant 2 années de leur qualification aux championnats de France pour les femmes enceintes. Cette possibilité s'arrêtant lors de la participation à un championnat.

Au championnat de France de sprint

La catégorie 60 est divisée en trois, D/H60-65, D/H70-75 et H/D 80 et plus tout en conservant le même circuit (G1-G2) pour les 3 catégories

Aux championnats de France de longue distance, moyenne distance et de nuit

Modification des circuits : suppression des circuits bis, même lettre symbolisant le circuit pour une catégorie quel que soit le format de course et nouveau regroupement de catégorie pour les H55 et les D55.

Au Championnat de France des clubs

Modification dans la composition des équipes : parité hommes/femmes en Nationale 1 et 2 du CFC.

Modification dans l'ordre des circuits : inversion des temps des coureurs 1-2 et 7-8, (premier et dernier parcours en 50').

Définition d'une règle d'attribution de circuit : premier ou dernier circuit est réalisé par un coureur d'un genre défini. L'imposition sur le premier circuit ou le dernier circuit est inversé entre N1 et N2, et est alterné une année sur deux.

- **PARTIE « REGLES SPECIFIQUES A LA COURSE D'ORIENTATION A VTT »**

Sur le parcours proposé aux VAE

Suppression du réseau de postes pour des raisons de sécurité.

Sur le chronométrage

Obligation d'utiliser des boîtiers SI permettant le poinçonnage à distance.

Pour la Mass-start

Choix du traceur pour le circuit D/H12, en fonction de la carte et du terrain : combinaisons facultatives.

- **PARTIE « REGLES SPECIFIQUES A LA COURSE D'ORIENTATION A SKI »**

Précisions pour l'échelle de carte et les intervalles de départ

Modification des tableaux des circuits (sprint, MD, LD, Mass start et relais de catégories)

Augmentation du nombre de circuits

Cases du niveau dédoublées : - niveau technique
- niveau technique ski et physique

